



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

d) Impact et enseignements tirés des trois colloques tripartites sous-régionaux et mesures de suivi envisageables

1. Conformément à la demande du Conseil d'administration¹, le présent document fait le point sur l'impact des trois colloques tripartites sous-régionaux organisés par le Bureau en 2005 pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) ainsi que sur les enseignements tirés de ces réunions et sur les mesures de suivi envisageables.

Contexte

2. En mars 2002, le Bureau a tenu à Genève un forum tripartite destiné à promouvoir la Déclaration sur les EMN; cette réunion a permis aux partenaires tripartites de mettre en commun des données d'expérience quant à la façon d'appliquer et de promouvoir les principes contenus dans ce texte. Entre autres recommandations, les participants au forum ont suggéré de promouvoir la Déclaration sur les EMN au plan sous-régional pour accroître son impact et toucher un public élargi². Par la suite, en novembre 2003, le Conseil d'administration a approuvé l'organisation de trois colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN au plan sous-régional portant respectivement sur les pays de l'ANASE, les pays du MERCOSUR et les pays de la SADC³.
3. Ces trois colloques, organisés par le Bureau entre janvier et avril 2005, visaient un double objectif: promouvoir la Déclaration sur les EMN et contribuer à dresser la liste des questions pouvant faire l'objet d'activités de coopération technique. L'ordre du jour de ces

¹ Voir document GB.294/10, paragr. 57 c).

² Voir document GB.285/MNE/2, paragr. 5.

³ Voir document GB.288/205, paragr. 29.

Annexe

	SADC	ANASE	MERCOSUR	Total
Lieu et date	Pretoria 25-26 janvier	Jakarta 11-12 avril	Montevideo 25-26 avril	
Invitations				
Pays	14	8	4	26
Participants attendus	42	24	12	78
Participants				
Gouvernements	8	7	4	19
Employeurs	7	7	4	18
Travailleurs	8	8	2	18
Total (taux de participation)	23 (55%)	22 (92%)	10 (83%)	55 (70%)
Observateurs	12	10	9	31
Total (participants + observateurs)	35	32	19	86
Nombre de femmes parmi les participants et les observateurs (pourcentage du total)	10 (28%)	10 (31%)	6 (31%)	26 (30%)

réunions, les listes de participants et les documents de base ont été élaborés en consultation avec le bureau de la sous-commission ainsi qu'avec ACTRAV, ACT/EMP, la CISL et l'OIE. Le Bureau a adressé des invitations aux mandants tripartites des pays des différentes sous-régions comme suite à la demande d'ACTRAV, d'ACT/EMP et des bureaux extérieurs concernés. Ont aussi été invités des observateurs représentant des organisations régionales et internationales intéressées ainsi que des institutions connexes des Nations Unies et des banques de développement présentes dans la sous-région.

4. Chaque colloque a fait l'objet d'un rapport final contenant un résumé des travaux, les conclusions adoptées, la liste des participants et le document de base.

Impact

5. L'annexe au présent document donne les chiffres de la participation aux réunions considérées. Le plan d'action pour 2005-2007, que le Conseil d'administration a adopté en mars 2005⁴, fixe comme cible un taux de participation de 75 pour cent. Dans le cas de l'ANASE et du MERCOSUR, le taux de participation a été supérieur à cet objectif (92 et 83 pour cent respectivement). Le moindre taux de participation correspondant à la SADC (55 pour cent) s'explique en partie par le nombre de pays plus important et certains problèmes de communication et d'organisation survenus lors de la préparation de la réunion. La proportion de femmes parmi les participants aux trois colloques a atteint 30 pour cent en moyenne.
6. Les colloques ont permis aux participants de débattre avec leurs interlocuteurs sous-régionaux des conséquences de la présence des multinationales et de l'investissement direct étranger dans leurs pays. La nature des débats et des recommandations formulées confirme la pertinence de la Déclaration sur les EMN en tant que moyen d'examiner l'impact des multinationales et de l'investissement direct étranger sur l'emploi et certains aspects économiques et sociaux plus généraux.
7. Chacun des colloques a permis de recenser les questions à approfondir aux niveaux national et sous-régional, à savoir notamment:
 - promotion de la Déclaration sur les EMN au plan national;
 - renforcement de la capacité du gouvernement à appliquer la législation nationale;
 - ratification des conventions de l'OIT, notamment des huit conventions fondamentales et de la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975;
 - renforcement de la capacité des partenaires sociaux dans chaque pays;
 - harmonisation des mesures relatives à l'investissement direct étranger et des politiques sociales en vue d'améliorer la contribution des multinationales à la création d'emplois au plan national;
 - harmonisation de la législation du travail au plan sous-régional pour prévenir les transferts de sociétés d'un pays à un autre.
8. Une demande relative à des activités de suivi sur la promotion de la Déclaration sur les EMN au plan national a été reçue du ministère du Travail et de la Formation

⁴ Voir document GB.292/MNE/2(& Corr.).

professionnelle du Malawi. Le Bureau a aussi reçu des demandes d'assistance technique pour des aspects particuliers de la Déclaration.

Enseignements tirés

9. Le Bureau a tiré de son expérience de l'organisation de ces colloques et des résultats obtenus les principaux enseignements suivants:

- Il aurait peut-être été plus utile d'ouvrir ces colloques à des participants plus nombreux représentant d'autres services publics, ministères ou partenaires sociaux intéressés par l'investissement, les entreprises multinationales et les questions de développement.
- Les réunions régionales et internationales permettent certes de faire le point sur les problèmes communs et de mettre en commun des données d'expérience, mais c'est probablement au niveau national qu'il convient d'aborder les questions pratiques de suivi.
- Il faut consacrer davantage d'attention et de ressources aux travaux préparatoires pour que les réunions débouchent effectivement sur la définition et la mise en train d'actions concrètes. La documentation fournie supposait que les participants connaissent bien l'OIT, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, beaucoup de participants du colloque pour les pays de la SADC avaient affaire à l'OIT pour la première fois. Il aurait donc fallu présenter l'OIT et ses instruments de façon plus détaillée, de même que la Déclaration sur les EMN.
- Comme la Déclaration s'adresse non seulement aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs, mais aussi aux entreprises multinationales⁵, il faudrait, pour un débat plus productif, assurer la participation des travailleurs et de la direction des EMN.
- Les rapports finals ont été communiqués aux participants aux colloques en octobre 2005 seulement. Le Bureau aurait pu se montrer plus efficace en ce qui concerne l'élaboration de ces rapports et leur expédition aux participants, et pour ce qui touche à la communication avec les bureaux extérieurs intéressés au sujet des mesures de suivi envisageables.
- Dans certains cas, les délégations tripartites n'étaient pas au complet, ce qui a nui à l'élaboration éventuelle de plans d'action nationaux pour la promotion de la Déclaration sur les EMN. En outre, souvent, les participants n'étaient pas à même de participer aux discussions requises pour l'établissement de ces plans.

Suivi envisageable

10. Les colloques ont aidé le Bureau à faire le point sur les aspects à traiter aux plans national et sous-régional⁶. Ils ont permis de répondre aux demandes reçues de certains pays et par ailleurs de rassembler des informations qui pourront être exploitées pour la programmation

⁵ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 1977 (révisée en 2001), paragr. 5.

⁶ Voir paragr. 7.

à venir. Les activités de suivi ci-après pourraient être envisagées dans les pays des trois sous-régions concernées:

- élaboration d'un matériel pédagogique sur la Déclaration sur les EMN, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT et les bureaux extérieurs compétents, et organisation de programmes de formation dans les pays ayant participé aux colloques;
- réalisation, au plan national, de travaux de recherche approfondis sur la base des documents de base présentés aux colloques. Ces travaux devraient porter notamment sur l'élaboration ou la mise en application de projets;
- formulation de projets de coopération technique dans des domaines relatifs à la Déclaration sur les EMN, conformément aux priorités établies par les pays.

11. Lorsque le présent document a été rédigé, la programmation des priorités par pays pour la période biennale 2006-07 était en cours; cet exercice contribuera à déterminer les pays sur lesquels le Bureau axera ses travaux et la possibilité des bureaux extérieurs de participer à d'éventuelles activités de suivi. La programmation tiendra compte de l'information et de l'expérience issue des colloques en ce qui concerne certains pays.

12. *La sous-commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau d'inscrire à son programme de travail pour 2006-07 dans le cadre du programme et budget 2006-07, tel qu'approuvé, des activités visant à assurer le suivi des colloques, compte tenu des priorités établies au paragraphe 7 et des propositions formulées au paragraphe 10 ci-dessus.*

Genève, le 10 janvier 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 12.